

Procès-verbal de séance du 26 mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAMAZAN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de DAMAZAN, sous la présidence de Michel SERENA, Maire.

Membres en exercice : 15

Convocation du 22 mars 2024

Membres présents : 11

Pouvoir de vote : 2

Quorum : 8

Membres votants : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. Michel SERENA. Mme Christine AGOSTI. Mme Isabelle DE LONGHI. M. Stéphane MOLENA. M. Stéphane ROSSATO. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Françoise DUBOURG. Nathalie JOUSSE. Murielle PAGNONCELLI. M. Jean-Michel SARTORI.

Absents/Excusés : Mme Sylvie DELAURIER (pouvoir à Michel SERENA). MM. Daniel CHABOT (pouvoir à Jean-Michel SARTORI). Denis GHIRARD. Michel MASSET.

A été nommée secrétaire : Mme Nathalie JOUSSE.

ORDRE DU JOUR

Elaboration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Ecole élémentaire – Projet « Notre école, faisons-la ensemble » - Demande aide financière pour frais de terrassement

Barrage du Lac du Moulineau – Demande subvention DETR

Terrain « Au Trillac » - Prix de vente

Questions diverses

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel SERENA, Maire.

Madame Nathalie JOUSSE est nommée secrétaire de séance.

1 – ELABORATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Michel SERENA donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne relatif à l'élaboration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, dans lequel il est précisé qu'une première cartographie sera arrêtée au 31 mars prochain.

La Commune pourrait être concernée avec le projet de parc photovoltaïque sur le lac de Lasbouères, néanmoins, même si le Conseil Municipal émet un avis favorable pour définir cette zone, il faudra, au préalable, organiser une concertation avec le public.

2 – Délibération N° 022/2024 : ECOLE ELEMENTAIRE – PROJET « NOTRE ECOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE » - DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR FRAIS DE TERRASSEMENT

Christine AGOSTI rappelle à l'Assemblée le projet initié par les enseignantes de l'école élémentaire portant sur la mise en place d'un parcours santé, sur la partie en herbe de la cour d'école. Elle indique que ce projet a été retenu par la commission départementale de l'Inspection d'Académie qui le financera, hormis les frais de terrassement qui restent à la charge de la Commune qui peut néanmoins solliciter pour cela une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et décide de faire la demande de financement complémentaire pour un montant de 2 361 €.

3 – Délibération N° 021/2024 : BARRAGE DU LAC DU MOULINEAU – DEMANDE SUBVENTION DETR

Le Maire rappelle le constat de dégradation des ouvrages hydrauliques du lac du Moulineau et notamment le barrage, les organes de vidange et déversement ; un arrêté préfectoral en février 2023 impose une obligation réglementaire de procéder à des travaux de reprise, sous peine de mise en demeure.

Dans un premier temps, le service GEMAPI de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a accompagné la Commune, et déposé une demande de subvention DETR et DSIL le 7 mars 2023. Or, il apparaît désormais que cette demande doit être initiée directement par la commune.

En conséquence, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'arrêté préfectoral complétant celui du 24 octobre 1969, portant prescriptions spécifiques complémentaires relatives à la sécurisation du barrage de Moulineau ;

Vu l'avis favorable avec observation de la Commission GEMAPI en date du 25 avril 2023 ;

Considérant les travaux de mise en conformité à réaliser avant le 31 décembre 2024 et la gestion du site à respecter selon les dispositions de l'arrêté préfectoral ;

Considérant la possibilité de financement au titre des subventions DSIL ;

- Décide de poursuivre cette opération d'investissement,
- Valide le plan de financement,
- Sollicite une subvention conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

* Etat – DSIL 2024 (80% de 500 000 € HT)	400 000 €
* Autofinancement (20% de 500 000 € HT)	100 000 €
- Prévoit d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

4 – Délibération N° 023/2024 : TERRAIN « AU TRILLAC » - PRIX DE VENTE

Une parcelle de 400 m² environ, située entre 2 propriétaires pourrait leur être vendue, par moitié à chacun, si une entente est trouvée, au prix de 2 € le m². Un courrier sera adressé à chacun afin de recueillir leur avis, sachant qu'ils en ont fait la demande il y a déjà plusieurs mois.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Michel SERENA** présente le compte-rendu de la réunion tenue le 2 février dernier, à Port-Sainte-Marie, au sujet du projet de création d'un service de police municipale mutualisée, entre les communes de Bazens, Buzet-sur-Baïse, Clairac, Clermont-Dessous, Damazan, Port-Sainte-Marie et Prayssas. Les élus

COMMUNE DE DAMAZAN

2024/017

SEANCE DU 26 Mars 2024

estiment que la zone est trop étendue mais néanmoins, sont favorables à la poursuite de l'étude réalisée par les services administratifs de la Mairie de Port-Sainte-Marie.

- **Françoise DUBOURG**, assistée de Jean-Jacques LESAGE, présente les différentes offres de prix reçues pour la création d'un nouveau site internet de la Commune : sur les 3 propositions, c'est la plus locale qui serait retenue. Monsieur le Maire est chargé de rencontrer les responsables de la Société Cocoricom afin de finaliser la commande
- **Christine AGOSTI** indique que la Commission « Enfance » se réunira le mardi 2 avril prochain à 17h45 et qu'une rencontre avec IFAC pourrait avoir lieu le 16 avril, mais la date reste à confirmer, pour une présentation du bilan 2023. Elle signale également qu'avec Pascale BALDAZZINI, elles ont participé à une rencontre départementale de l'action « ERRE » (Elu Rural Relais de l'Egalité) en leur qualité d'Elues référentes communales ; la mission de ces « Elus Relais » est de repérer des situations de violences intra-familiales, conjugales, sexistes et sexuelles pour pouvoir accompagner les victimes, mais également, en amont sensibiliser les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 021/2024 à 023/2024.

Michel SERENA, Président de la séance		Nathalie JOUSSE, Secrétaire de la séance	
Stéphane ROSSATO	Christine AGOSTI	MOLENA Stéphane	Françoise DUBOURG
Isabelle DE LONGHI	Michel MASSET Excusé	Nathalie BACARISSE	Marie-Pascale BALDAZZINI
Sylvie DELAURIER Excusée - Pouvoir	Murielle PAGNONCELLI	Daniel CHABOT Excusé - Pouvoir	Denis GHIRARD Excusé
Jean-Michel SARTORI			